



## CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE LA NOUVELLE EVANGELISATION



©L'Osservatore Romano

### CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE LA NOUVELLE EVANGELISATION

#### ***Pontificium Consilium de Nova Evangelizatione Promovenda***

Par Lettre Apostolique en forme de *Motu Proprio* du 21 septembre 2010, *Ubicumque et semper*, Benoit XVI a institué le **Conseil Pontifical pour la promotion de la Nouvelle Évangélisation**. Le Concile Vatican II, dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, le Décret *Ad Gentes*, et le magistère ultérieur des Papes, en particulier les exhortations apostoliques *Evangelii nuntiandi* (1974) et *Christifideles laici* (1988) ont exprimé l'urgence d'un renouvellement de l'annonce de l'Évangile à la suite des profondes transformations sociales. Jean-Paul II créa l'expression « nouvelle évangélisation » (homélie du 9 juin 1979 à Mogila), et l'utilisa à plusieurs reprises pour exprimer la mission de l'Église au troisième millénaire («*Novo millennio ineunte*», 2001). L'institution du Conseil Pontifical répond aux préoccupations exprimées plusieurs fois par le Magistère, et veut offrir des réponses adéquates, de telle sorte que l'Église, dans son élan missionnaire, promeuve et réalise la nouvelle évangélisation. C'est un service qui s'adresse en particulier aux Églises d'ancienne fondation ou à celles présentes sur des territoires de tradition chrétienne, confrontées au phénomène de la sécularisation.

E' compito del Pontificio Consiglio di approfondire il senso teologico e pastorale della nuova evangelizzazione, promuovendo presso le Conferenze Episcopali lo studio, la diffusione e l'attuazione del Magistero pontificio. In modo particolare, il Dicastero è chiamato a favorire l'utilizzo delle moderne forme di comunicazione, per verificare in quale

modo possano essere strumenti validi di evangelizzazione. Infine, è chiamato a individuare le forme più coerenti per la promozione del Catechismo della Chiesa Cattolica, quale insegnamento efficace per la trasmissione della fede.

Le but du Conseil Pontifical est d'approfondir le sens théologique et pastoral de la nouvelle évangélisation, en promouvant l'étude, la diffusion et la mise en œuvre du Magistère pontifical auprès des Conférences épiscopales. Le dicastère est appelé à favoriser l'usage des formes modernes de communication, pour en éprouver la pertinence eu égard à l'évangélisation. Enfin, il doit promouvoir le Catéchisme de l'Eglise catholique en tant qu'instrument efficace pour la transmission de la foi.

\* \* \*

**PRÉSIDENT: S.E. MGR. RINO FISICHELLA**

**SECRÉTAIRE : S.E. MGR. JOSÉ OCTAVIO RUIZ ARENAS**

**SOUS-SECRÉTAIRE : MGR. GRAHAM BELL**